

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session ordinaire du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 10 mai 2011, à 19 h 30 en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Sont présents :	Son Honneur le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Julie Bellerose France Majeau
	MM. les Conseillers	Alain Cassista Denys Gagnon Mario Gauthier Stéphane Chouinard
	Le Greffier	Serge Lepage

Assemblée publique de consultation Règlement n° 864

2011-05-10 - 180

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

2011-05-10 - 181

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que préparé et déposé par le greffier;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 182

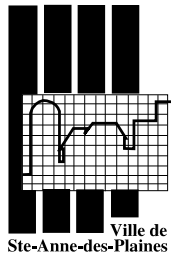
Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 avril 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le Greffier est dispensé d'en faire la lecture et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 12 avril 2011, tel que rédigé;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 183

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois d'avril 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
61272 à 61502 incl.	941 637,49 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 184

Adoption du règlement n° 637-9 Augmentation du fonds de roulement

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 637-9 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 637-9 modifiant le règlement n° 637 et ses amendements aux fins de majorer à 1 360 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

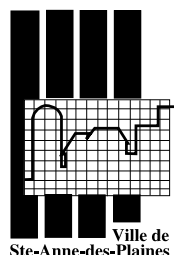
2011-05-10 - 185

Adoption du règlement n° 865 Constituant un Comité consultatif en environnement

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 865 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 185

(Suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 865 constituant un Comité consultatif en environnement;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 186

**Avis de motion du règlement n° 3900-1
Modifiant l'annexe F du règlement n° 3900**

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 3900 aux fins de modifier l'annexe F;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 187

**Avis de motion du règlement n° 866
Règlement relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des systèmes d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet**

Monsieur le Conseiller Alain Cassista donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des systèmes d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

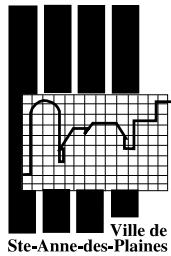
2011-4-12 - 188

**Adjudication de soumission
Collecte des résidus domestiques dangereux**

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sous forme d'invitation par écrit pour la collecte itinérante de ses résidus domestiques dangereux qui aura lieu le 4 juin 2011;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Chem Tech Environnement inc., Côteau-du-Lac	9 948,60 \$
Newalta, Châteauguay	13 640,74 \$
CRI Environnement inc., Côteau-du-Lac	14 132,65 \$



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 188

(Suite)

Attendu que l'offre ci-haut provenant de la firme Chem Tech Environnement inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux soit confiée à la firme Chem Tech Environnement inc., considérant que sa soumission, au montant de 9 948,60 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 189

**Adjudication de soumission
Clôture - parc des Saisons**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sous forme d'invitation par écrit pour la fourniture et l'installation d'une clôture au parc des Saisons;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées, à savoir:

Soumissionnaires	Coût (excluant les taxes)
Clôture Fortin	25 799,00 \$
Clôtures Clobec inc.	27 125,91 \$

Attendu que l'offre de "Clôture Fortin", s'est avérée conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture et l'installation d'une clôture au parc des Saisons soient confiées à "Clôture Fortin" pour un montant de 25 799,00 \$ excluant les taxes, concernant que son offre s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 190

**Fermeture temporaire du boulevard Ste-Anne
Modification à la signalisation**

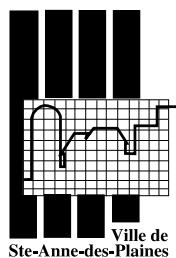
Attendu que le 11 septembre prochain, une journée portes ouvertes sur les fermes est organisée en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles du Québec;

Attendu que 10 000 visiteurs sont attendus à Sainte-Anne-des-Plaines pour cet événement;

Attendu qu'il y aura lieu de fermer temporairement le boul. Ste-Anne et la 2^e Avenue;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture temporaire du boulevard Ste-Anne, entre la 2^e Avenue et la 3^e Avenue, et ce, de 9 h à 17 h;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 190

(Suite)

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise aussi la fermeture temporaire de la 2^e Avenue, entre le boul. Ste-Anne et la rue Chaumont, et ce, de 9 h à 17 h;

Que le stationnement soit interdit aux endroits suivants :

- Rue Therrien, des deux côtés, du boul. Ste-Anne à la rue des Cèdres;
- Rue des Cèdres, des deux côtés, de la rue Therrien au boul. Ste-Anne;

Que l'ajout d'un arrêt obligatoire temporaire (seulement pour cette journée) soit installé sur la 5^e Avenue, dans les deux sens, à l'intersection de la rue St-Joseph;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, au Service de sécurité incendie, au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 191

Engagement de personnel - pompiers

Attendu le départ de plusieurs pompiers à temps partiel;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de pompiers surnuméraires afin de compléter les équipes;

Attendu que des offres d'emplois ont été publiées dans divers journaux et sites internet;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre de pompiers surnuméraires, à savoir: Messieurs Daniel Rodrigue, Miguel Charbonneau, Dany Simard et Tommy Laurin-Lampron;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 192

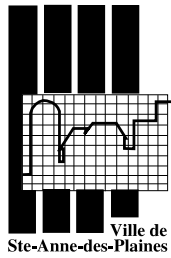
Offre de service - schéma de couverture de risques

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé, à la MRC Thérèse-De Blainville, une offre de service visant à assumer la coordination régionale de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, par le biais de son directeur du Service de sécurité incendie;

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC entrera en vigueur le 1^{er} juin 2011;

Attendu que l'offre de service de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a été acceptée par la MRC Thérèse-De Blainville le 20 avril 2011, par sa résolution portant le numéro 11-68;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 192

(Suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure l'entente confiant le rôle de coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC Thérèse-De Blainville au directeur du Service de sécurité incendie, le tout selon les modalités de l'offre de service datée du 10 février 2011;

Que le directeur général et greffier de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisé à signer les documents relatifs à cette entente;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 193

Engagement de personnel **Coordonnateur aux sports et développement communautaire**

Attendu que la création d'un nouveau poste de coordonnateur aux sports et développement communautaire nécessite l'embauche d'une personne pour occuper ce poste;

Attendu que des offres d'emplois ont été publiées dans divers journaux et sites internet;

Attendu les recommandations du Comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Maxime Thérien, pour occuper le poste de coordonnateur aux sports et développement communautaire, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés municipaux de la ville;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 194

Cession de lots - ancienne voie publique

Madame la Conseillère France Majeau déclare son intérêt et qu'elle ne participera pas à la discussion et au vote concernant cet item, considérant que son conjoint a un intérêt dans "Les Fermes Belvache s.e.n.c."

Attendu le redressement de la route 335 dans le secteur de "la courbe La Plaine";

Attendu que le terrain constitué de l'ancien tracé de la route 335 est propriété de la municipalité conformément à la Loi sur la Voirie;

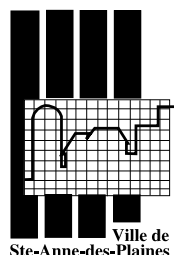
Attendu qu'il y a lieu de céder ces parties de terrain aux propriétaires riverains;

Attendu que le Conseil municipal a décrété la fermeture des parcelles de rues visées par la présente transaction;

Madame la Conseillère France Majeau s'abstenant de voter, il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité des membres votants:

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines cède à "Les Fermes Belvache s.e.n.c." les lots 4 779 303 et 4 779 487 du cadastre du Québec;

Que le prix de vente soit fixé à 1,00 \$;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 194

(Suite)

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente à être préparé par le notaire désigné par l'acquéreur, aux frais de ce dernier;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 195

Autorisation spéciale pour permettre la tenue des festivités de la Fête nationale

Attendu que dans le cadre de la Fête nationale, des spectacles musicaux avec vente de boisson et d'articles promotionnels ainsi qu'un feu d'artifice se tiendront au parc des Méandres;

Attendu que le règlement municipal numéro 4000 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être, décrète que les parcs municipaux doivent être fermés entre 23h15 et 7h00 tous les jours;

Attendu que le Conseil municipal peut, par résolution, fixer des heures de fermeture différentes pour un ou plusieurs parcs;

Attendu qu'en vertu du règlement n° 3700 concernant la prévention des incendies, les feux en plein air sont interdits sur tout le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que dans le cadre des activités de la Fête nationale qui se tiendront le 23 juin 2011, le Conseil municipal autorise la tenue de spectacles musicaux, la vente de boisson et d'articles promotionnels ainsi qu'un feu d'artifice et fixe l'heure de fermeture du parc des Méandres à 1 h le 24 juin 2011;

Que copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 196

Autorisation de fermeture temporaire de la rue des Saisons dans le cadre des activités de la Fête nationale

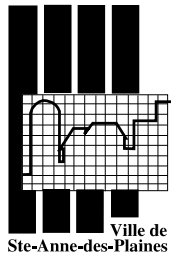
Attendu que dans le cadre de la Fête nationale, des activités sont prévues le 23 juin 2011 au parc des Méandres et qu'il y aurait lieu de fermer la rue des Saisons pour assurer une plus grande sécurité aux participants;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture de la rue des Saisons, soit à partir du stationnement de l'école secondaire du Harfang jusqu'à l'intersection des rues des Saisons et des Frênes, le 23 juin 2011 de 19 h à 1 h pour les activités de la Fête nationale;

Que copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 197

Autorisation de signature

Protocole d'entente avec l'Association de hockey féminin des Laurentides

Attendu que le hockey féminin répond à un besoin réel de la communauté et qu'il est important de maintenir une structure permettant sa pratique sur le territoire des Laurentides;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire adhérer au protocole d'entente entre les villes de Blainville, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Mirabel, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Boisbriand et Saint-Hippolyte et l'Association hockey féminin des Laurentides pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à signer le protocole d'entente entre les villes de Blainville, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Mirabel, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Boisbriand et Saint-Hippolyte et l'Association hockey féminin des Laurentides pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013;

Qu'il soit autorisé une compensation de l'ordre de 494 \$ par participante de la municipalité, pour l'année 2011-2012, conformément au tableau C de l'annexe 1 dudit protocole;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit protocole pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 198

Modification à la signalisation

Attendu les recommandations du Comité de signalisation, suite à sa réunion tenue le 28 avril 2011;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la signalisation en conséquence;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'ajouter deux nouvelles traverses de piétons aux endroits suivants :

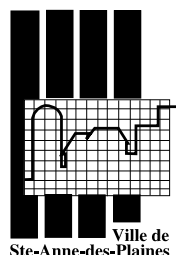
- 3^e Avenue, à l'intersection de la rue des Cèdres (côté nord-ouest)
- Rue des Cèdres, à l'intersection de la 3^e Avenue (côté sud-ouest)

D'ajouter deux arrêts obligatoires, dans les deux sens, sur le chemin Trait-Carré à l'intersection de la montée Morel;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette signalisation;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 199

Nomination des membres du Comité consultatif en environnement (CCE)

Attendu l'adoption du règlement n° 865 constituant un comité consultatif en environnement;

Attendu que, selon les modalités dudit règlement, il y a lieu de nommer des membres pour constituer ce comité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que les personnes suivantes soient nommés pour siéger sur le Comité consultatif en environnement :

- Valérie Gélinas jusqu'au 1^{er} janvier 2012
- Émilien Morin jusqu'au 1^{er} janvier 2012
- André Charbonneau jusqu'au 1^{er} janvier 2012
- Joan Boily jusqu'au 1^{er} janvier 2013
- Alexandre Lepage jusqu'au 1^{er} janvier 2013
- Michel Morency jusqu'au 1^{er} janvier 2013
- Maxime Laliberté jusqu'au 1^{er} janvier 2013

Que Madame la Conseillère Julie Bellerose soit désignée par le Conseil municipal pour siéger sur ledit comité;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 200

Demande à Hydro-Québec Ajout d'un luminaire

Attendu que l'éclairage de la section de la rue Bernard située entre les rues Mathias et de la Paix est inadéquat;

Attendu que l'ajout d'un luminaire est requis pour assurer un éclairage adéquat du secteur;

Attendu qu'il y a lieu de demander à Hydro-Québec de procéder à un tel ajout;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

De transmettre une demande à Hydro-Québec concernant l'ajout d'un luminaire de type 100 watts sur le poteau du réseau d'utilité publique situé sur la rue Bernard, entre les rues Mathias et de la Paix;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte de défrayer les coûts relatifs à cette installation;

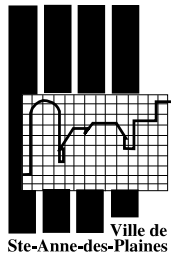
ADOPTÉ

2011-05-10 - 201

Engagement de personnel - projet particulier Service des Travaux publics

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire créer un poste temporaire au sein du Service des Travaux publics dans le cadre d'un projet particulier;

Attendu la recommandation d'embauche du Comité de sélection;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 201

(Suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Jérôme Blanchette soit engagé en tant que journalier, dans un poste temporaire au sein du Service des Travaux publics, et ce, dans le cadre d'un projet particulier, à savoir l'entretien des parcs et espaces verts;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 202

Acquisition de lots - parties des lots 2 082 846 et 2 082 847

Attendu le projet de construction d'un centre de la petite enfance sur les lots 2 082 846 et 2 082 847;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire profiter de l'occasion pour acquérir une partie du terrain concerné afin de réaliser le réaménagement de l'intersection de la 6^e Avenue et du boulevard Ste-Anne;

Attendu l'accord de principe survenu entre les parties concernées;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

D'acquérir les parties de lots 2 082 846 et 2 082 847 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 162 m², le tout tel que démontré au plan descriptif de Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 2011 et portant le numéro 3202 de ses minutes;

Que le prix de cette acquisition soit fixé à 175 000 \$ incluant tous frais et indemnités relatifs à la démolition des bâtiments portant les numéros civiques 229 à 233, boul. Ste-Anne;

Que cette acquisition soit conditionnelle à la conclusion d'une entente entre le CPE des Calins et le propriétaire des lots concernés par la présente résolution visant la construction d'un centre de la petite enfance sur cet emplacement;

Que l'étude notariale Grou et Associés soit mandatée pour la préparation d'un acte de vente à cet effet;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

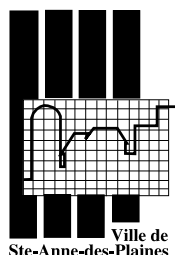
2011-05-10 - 203

**Autorisation de signature - permis d'occupation
Plaque de compostage**

Attendu que l'entente avec le gouvernement fédéral concernant le site de compostage situé sur la réserve pénitentiaire de Sainte-Anne-des-Plaines prend fin en mai 2011;

Attendu que les autorités fédérales désirent renouveler cette entente pour une période d'un (1) an;

Attendu le projet de permis d'occupation préparé à cet effet;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 203

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure une entente avec sa Majesté la Reine du Chef du Canada, concernant l'exploitation par la municipalité de la plaque de compostage et de "désensachage" de l'Établissement Ste-Anne-des-Plaines, le tout selon le projet préparé par les autorités fédérales et signé par la sous-commissaire régionale, Madame Johanne Vallée;

Que le maire soit autorisé à signer tous les documents relatif à cette entente afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 204

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - avril 2011
- Estimation et rapport budgétaire au 30 avril 2011
- Rapport des permis de construction du mois d'avril 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 avril 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 28 avril 2011
- Rapport Tricentris

ADOPTÉ

2011-05-10 - 205

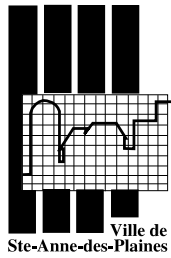
Adoption du règlement n° 697-11

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 697-11 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur du Faubourg, lequel comprend les rues St-Édouard et St-Isidore, une partie de la rue St-Joseph (entre la 2^e et la 3^e Avenue) et une partie des 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Avenue;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 206

Adoption du règlement n° 697-12

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 697-12 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur des condominiums situés sur la montée Morel;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 207

Adoption du règlement n° 697-A-1

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 697-A-1 visant à modifier le règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au centre-ville;

ADOPTÉ

2011-05-10

Assemblée publique de consultation - règlement n° 864

Avant l'adoption du règlement n° 864, une assemblée publique de consultation est tenue conformément à la Loi. Monsieur le Maire Guy Charbonneau résume les dispositions de ce règlement et les citoyens intéressés à ce projet de règlement sont invités à faire part de leurs commentaires. Un procès-verbal destiné à cette assemblée publique de consultation est dressée par le greffier.

2011-05-10 - 208

Adoption du second projet de règlement n° 864 Règlement sur les usages conditionnels

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement numéro 864 visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les usages conditionnels;

ADOPTÉ

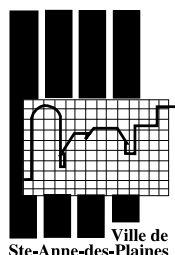
2011-05-10 - 209

Avis de motion du règlement n° 864

Monsieur le Conseiller Alain Cassista donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les usages conditionnels;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 210

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Rénovations au 148, boul. Ste-Anne

Attendu qu'à la suite des recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 16 mars dernier, une nouvelle demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, située au 148, boul. Ste-Anne;

Attendu qu'un plan portant le numéro de dossier 09-260, réalisé par Jean-Marc Coursol, architecte, corrigé en date du 30 mars 2011 et du 5 avril 2011, a été déposé pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée située au 148, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 211

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Enseigne apposée à plat sur le mur - 190, boul. Ste-Anne

Attendu qu'une nouvelle demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 190, boul. Ste-Anne, annonçant l'agence immobilière Royal LePage et qu'un nouveau modèle d'enseigne a été déposé pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;

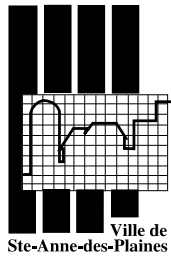
Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 190, boul. Ste-Anne, annonçant l'agence immobilière Royal LePage, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 212

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Fenêtres au 188, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation de la façade du 188, boul. Ste-Anne, soit le changement de deux fenêtres;
- Attendu** que le modèle suggéré est le numéro 53 de la série Baffin Hydride, de couleur blanche et sans le motif intérieur des fenêtres;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;
- Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation de la façade au 188, boul. Ste-Anne, soit le changement de deux fenêtres, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 213

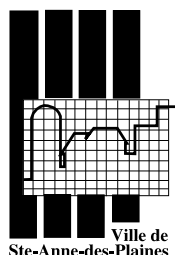
Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Construction d'un deuxième entrepôt au 51, rue des Menuisiers

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la construction du deuxième entrepôt au 51, rue des Menuisiers;
- Attendu** qu'un plan portant le numéro de dossier 08-191, réalisé et scellé par Mireille Asselin, architecte, en date du 20 janvier 2009, a été déposé pour fins d'étude;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet de l'article 4.5.2.18 du règlement n° 540;
- Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 540;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction du deuxième entrepôt au 51, rue des Menuisiers, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 214

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Résidence unifamiliale au 58, rue Champêtre

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 801 785 du cadastre du Québec, soit le futur 58, rue Champêtre;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-6;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 801 785, soit le futur 58, rue Champêtre, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 215

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Logement intergénérationnel au 114, rue Racine

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée par la propriétaire pour aménager un logement intergénérationnel au 114, rue Racine, afin d'y loger son fils;

Attendu que le projet est soumis aux dispositions du règlement n° 697-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux habitations;

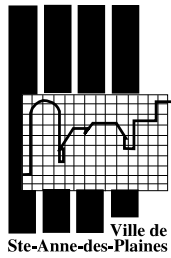
Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-1;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour l'aménagement d'un logement intergénérationnel au 114, rue Racine, afin d'y loger le fils de la propriétaire, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 216

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Rénovations au 169, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation de la façade du 169, boul. Ste-Anne;
- Attendu** que le projet consiste à changer trois fenêtres au rez-de-chaussée du côté de la 3^e Avenue et deux fenêtres situées à l'arrière de l'immeuble, pour des fenêtres à guillotine, en bois, de fabrication artisanale;
- Attendu** qu'il est prévu de peindre le bois et la tôle des façades avant, latérales et arrière avec des couleurs historiques;
- Attendu** que le projet inclut également l'aménagement, en façade, d'une terrasse 18 pieds par 20 pieds, en pavé-uni brun et l'installation d'une cheminée extérieure pour la torréfaction, laquelle sera recouverte de canexel dont la couleur s'agencera avec la brique;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;
- Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

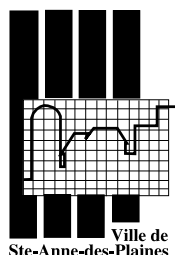
Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation de l'immeuble situé au 169, boul. Ste-Anne, sous réserve de modifier le choix de la couleur pour la tôle afin de mieux s'harmoniser avec la couleur de la brique, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 217

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Abattage de deux épinettes au 129, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de certificat d'autorisation a été présentée pour abattre deux épinettes situées devant l'église paroissiale située au 129, boul. Ste-Anne;
- Attendu** que le motif avancé par les requérants est le manque de visibilité de l'église;
- Attendu** que le rapport de l'agent d'inspection en environnement mentionne que la tête de l'épinette de gauche est morte et que son abattage est justifié;
- Attendu** que ce même rapport mentionne que l'épinette de droite est en santé et ne rencontre pas les critères mentionnés au règlement d'urbanisme pour autoriser un abattage;
- Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande rencontre en partie les critères et objectifs du règlement n° 697;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 217

(Suite)

Attendu que les requérants se sont engagés à procéder à une plantation de remplacement;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte en partie la requête présentée pour abattre deux épinettes en façade de l'église, soit en autorisant l'abattage de l'épinette de gauche seulement, la tête de l'arbre étant morte, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 218

***Demande de dérogation mineure
421, rue du Hameau***

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, après l'émission d'un permis de construction, pour l'empiètement dans la marge avant secondaire du bâtiment principal situé au 421, rue du Hameau;

Attendu que la marge avant à respecter dans ce secteur est de 6 mètres et que la partie arrière du bâtiment principal a une marge avant secondaire de 5,85 mètres;

Attendu que la dérogation mineure demandée est de 0,15 mètre;

Attendu que les dispositions prévues à l'article 4.6.6.4 concernant la marge avant minimale à respecter peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, et ce, tel qu'indiqué à la sous-section 2.4.6 du règlement d'urbanisme n° 540;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la dérogation mineure demandée pour un empiètement de 0,15 mètre dans la marge avant secondaire du bâtiment principal situé au 421, rue du Hameau, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

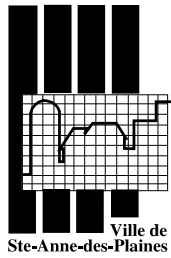
2011-05-10 - 219

***Demande de dérogation mineure
166, rue Willie***

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, avant l'émission d'un permis de construction, pour l'empiètement dans la marge arrière du garage attaché projeté au 166, rue Willie;

Attendu que la marge arrière à respecter dans ce secteur est de 7,5 mètres et que le garage attaché projeté sera à 5,14 mètres de la ligne arrière de lot;

Attendu que la dérogation mineure demandée est de 2,36 mètres;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 219

(Suite)

Attendu que les dispositions prévues à l'article 4.6.6.4 concernant la marge arrière minimale à respecter peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, et ce, tel qu'indiqué à la sous-section 2.4.6 du règlement d'urbanisme n° 540;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande;

Attendu que le bâtiment principal a bénéficié d'une dérogation mineure de 2,36 mètres lors de sa construction en raison de l'étroitesse des terrains sur la rue Willie;

Attendu que le garage attaché est situé dans l'alignement du bâtiment principal;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la dérogation mineure pour un empiètement de 2,36 mètres dans la marge arrière du garage détaché projeté au 166, rue Willie, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-05-10 - 220

**Nomination d'un membre au sein du
Comité consultatif d'urbanisme**

Attendu qu'en vertu de la sous-section 2.1.3 du règlement d'urbanisme n° 540, les membres faisant partie du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par la sous-section 2.1.8 de ce même règlement;

Attendu qu'un siège est devenu vacant suite à la démission d'un membre siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme et que ce mandat se doit d'être remplacé;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines nomme Monsieur Denis Renaud en remplacement de Monsieur Michel Phaneuf, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 15 novembre 2011;

ADOPTÉ

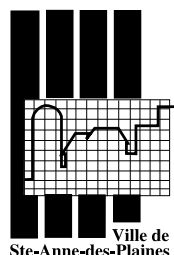
2011-05-10 - 221

**Adoption du premier projet de règlement n° 860-1
et fixation de l'assemblée publique de consultation**

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 860-1 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- limitant à 1 000 m² la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-101, C-103 et H-307;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 221

(Suite)

- limitant à 1 000 m² la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-400, H-402, H-509, H-900 et H-1002;
- interdisant tout usage des classes C-10, I-2 et I-3 dans les zones où les habitations ou les classes P-1 ou P-2 sont présentes;
- ajoutant à l'article 656 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe commerce et zone ou aire naturelle;
- ajoutant à l'article 840 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe industrie et zone ou aire naturelle;
- ajoutant une disposition de dimension minimum pour une zone tampon en zone industrielle;
- ajoutant une disposition réglementaire de manière à exiger une analyse de risque en zone industrielle I-2 et I-3;

De fixer au mardi 14 juin 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2011-05-10

Parole aux élus

Monsieur le Maire Guy Charbonneau présente le rapport budgétaire au 30 avril 2011 et les prévisions des résultats financiers pour l'année en cours.

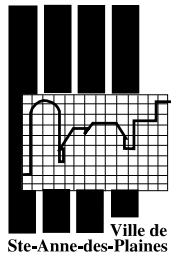
Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard invite les gens à l'activité "Retour à la terre" qui se tiendra le 14 mai prochain au site de neiges usées situé dans le parc industriel. Les gens pourront s'y procurer du compost provenant des activités de compostage de la ville. Il mentionne que la CORDEV s'associe à l'activité des visites à la ferme qui se tiendra le 11 septembre prochain.

Monsieur le Conseiller Mario Gauthier présente le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2011. Il fait une mise au point concernant un récent incendie au 160, rang Ste-Claire où, selon la rumeur, il y avait présence de produits toxiques. Les vérifications des services de police et de sécurité incendie ont permis de confirmer l'absence de tels produits à cet endroit. Il termine en invitant les gens au Salon des Aînés qui se tiendra le 8 juin prochain à l'aréna de Blainville.

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon invite les gens à participer à la Couraille des Plaines qui se tiendra le dimanche 29 mai prochain avec deux possibilités de randonnées, soit 10 ou 30 kilomètres. Il rappelle aux gens que la pièce de la Troupe de théâtre amateur sera présentée au cours de la prochaine fin de semaine au Centre Jean-Guy-Cardinal.

Monsieur le Conseiller Alain Cassista informe les gens que le CITL est à implanter un système d'aide à l'exploitation et à l'information aux voyageurs. Ce système permettra d'avoir en temps réel le positionnement de chaque autobus et ainsi savoir le délai avant son arrivée à un arrêt d'autobus où une personne est en attente. Ce système permettra également de savoir le nombre de passagers qui montent dans l'autobus à chaque arrêt de celle-ci et ainsi pouvoir mieux planifier les circuits.

Madame la Conseillère France Majeau présente le rapport des permis de construction pour le mois d'avril et le bilan comparatif à date avec les résultats de l'an dernier. Elle mentionne que le comité du concours "Fleurons du Québec" a choisi une thématique, soit le tournesol. Cette fleur sera plantée dans les espaces publics de la municipalité dont elle reflétera le caractère champêtre.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10

Parole aux élus (suite)

Madame la Conseillère Julie Bellerose informe les gens qu'il reste une dernière chance d'organiser une fête des voisins avec le soutien de la ville. À ce jour, il n'y a aucun groupe qui s'est manifesté et la date limite a été reportée au 13 mai prochain.

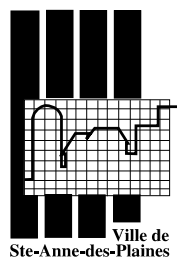
Monsieur le Maire Guy Charbonneau revient sur les plaintes concernant la circulation de véhicules lourds sur une portion du Trait-Carré. Il mentionne qu'au cours du dernier mois, il a parlé à l'exploitant de la sablière afin de l'inciter à respecter les limites de vitesse. Il a également vérifié la circulation des véhicules lourds lors de 12 visites d'une heure qui lui ont permis de constater un nombre de véhicules lourds variant de 0 à 3 au cours de ces périodes. Il termine en expliquant la complexité des décisions et des exigences de la loi dans le monde municipal et des délais qui en découlent dans la réalisation des projets de la municipalité.

2011-05-10

Période de questions

La période de questions de la part du public a touché les aspects suivants :

- Monsieur Jalbert demande si une erreur s'est glissée dans l'annonce du prix du compost pour l'activité "Retour à la terre". Monsieur Charbonneau prend note du commentaire mais mentionne qu'il ne peut répondre pour Compost Ste-Anne.
- Monsieur Denis Forget demande des précisions sur les fosses septiques et les entrepreneurs qui les installent. Monsieur Charbonneau l'invite à contacter Monsieur Benjamin Plourde à cet effet.
- Monsieur Lanouette demande l'installation d'un dos d'âne sur la 6^e Avenue. Monsieur Charbonneau l'invite à contacter Madame Jocelyne Froment à l'hôtel de ville afin d'obtenir le formulaire à cet effet.
- Monsieur Marc Rivard demande si la nouvelle réglementation concernant les lampes UV pour les fosses septiques a été adoptée. Monsieur Charbonneau mentionne que c'est le règlement n° 866 dont il a été question plus tôt qui permettra dorénavant cette possibilité.
- Monsieur Gérald Racine mentionne avoir reçu un avis à l'effet qu'il ne peut plus entreposer des roulottes sur sa propriété du boulevard Ste-Anne. Monsieur Charbonneau explique que le règlement n'a pas été modifié mais qu'il a été décidé d'appliquer le règlement existant.
- Monsieur Nelson Perrault demande des précisions sur le règlement n° 864 concernant les usages conditionnels, sur le projet de rénovation de la Caisse populaire de l'Envolée et sur le règlement n° 860-1 concernant la conformité au schéma d'aménagement. Messieurs Charbonneau et Lepage expliquent les différents projets de règlements et résolutions concernés.
- Monsieur Sylvain Chartrand demande des précisions sur les règlements n°s 697-11 et 697-12 adoptés précédemment. Monsieur Charbonneau explique qu'il s'agit de règlements établissant des plans d'implantation et d'intégration architecturale pour deux secteurs de la municipalité, soit celui du golf Le Champêtre et celui du vieux Ste-Anne.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-05-10 - 222

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité:

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé;

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Serge Lepage, greffier